



La présente modification vise à répondre aux questions suivantes :

## **RÉPONSES AUX QUESTIONS PENDANT LE PROCESSUS DE SOLLICITATION**

### **Question 1**

Sommes-nous autorisés à présenter une offre dans une seule discipline?

### **Réponse 1**

Le soumissionnaire doit être autorisé à fournir des services de génie mécanique et de génie électrique et doit détenir le certificat d'autorisation valide (ou un permis équivalent) exigé pour être enregistré et fournir des services professionnels en génie conformément aux lois provinciales ou territoriales.

### **Question 2**

Pouvons-nous nous associer à une autre entreprise pour répondre aux exigences requises dans les 2 disciplines (génie électrique et génie mécanique)?

### **Réponse 2**

Oui. Nous vous invitons à consulter la section IG 17 « Capacité juridique ».

### **Question 3**

À titre d'entreprise répondant aux exigences dans une seule des 2 disciplines exigées, pourrions-nous retenir les services d'un expert-conseil dans l'autre discipline? Nous ne sommes pas certains de bien comprendre les paragraphes 3 et 4 de la section IG 11 « Limite quant au nombre de soumissions » qui nous paraissent un peu confus.

### **Réponse 3**

Précisions sur les paragraphes 3 et 4 de la section IG 11 « Limite quant au nombre de soumissions » : Le soumissionnaire ne peut déposer plus d'une soumission par région. Le soumissionnaire ne doit pas inclure dans sa soumission un autre soumissionnaire à titre de membre de son équipe, que ce soit à titre de sous-expert-conseil ou d'expert-conseil spécialisé.

Un expert-conseil peut retenir les services d'un expert-conseil ou d'un expert-conseil spécialisé pour assurer la prestation d'une ou plusieurs parties des services, sous réserve qu'il ait obtenu de ce sous-expert-conseil ou expert-conseil spécialisé une autorisation écrite de proposer ses services en lien avec les services à exécuter.

### **Question 4**

Les données financières doivent-elles faire partie intégrante de la proposition ou doivent-elles plutôt être soumises après le choix de l'adjudicataire ou la constitution de la liste courte d'éventuels adjudicataires?



#### **Réponse 4**

Nous vous invitons à consulter la section IG 9 « Présentation des soumissions ». Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences relatives à la demande d'offres à commandes. Une liste ayant comme objet d'aider le soumissionnaire à s'assurer que sa soumission comprend tous les documents requis est fournie à la section EPEP 6 « Exigences relatives à la présentation — Liste de vérification ».

Le formulaire de proposition de prix (annexe B) doit être rempli et soumis sous pli distinct avec votre proposition avant l'heure et la date de clôture de soumission.

#### **Question 5**

Je ne vois pas le rectificatif 1 sur le site AchatsCanada.

Pouvez-vous clarifier ce point svp.

#### **Réponse 5**

La modification proposée était d'ordre administratif et les détails en ont été affichés sur la page couverture de l'appel d'offres sur le site AchatsCanada.

<https://achatscanada.canada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/cb-326-89192124>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMENTRENT INCHANGÉES.**